

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 13/12/2024 - 30233 - 2024 B 04156 - 930 507 413 - 13OR TRANSPORT

**13OR TRANSPORT**  
**SASU au capital de 39 000 Euros**  
**Siège social : 160 CHEMIN DE LA MADRAGUE VILLE,**  
**13015 MARSEILLE**  
**930 507 413 R.C.S. MARSEILLE**

**Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/12/2024**

Le 02/12/2024,

L'associé unique de la société **13OR TRANSPORT**, SASU au capital de 39 000 euros a tenu une assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqué par le président.

Associé présent :

- **Monsieur AZIZA Badii**

**Monsieur AZIZA Badii**, Président, préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de la totalité des actions, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- Texte de la résolution soumise aux associés.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante :

- Fixation de la rémunération du Président

## Résolution unique

L'assemblée décide d'attribuer au président **Monsieur AZIZA Badii**, une rémunération mensuelle brute de 0 € du 01/07/2024 au 31/12/2024.

**L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.**

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14H00.

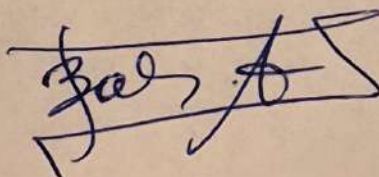
Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Marseille le 02/12/2024

Le Président

**Monsieur AZIZA Badii**

*Lu et approuvé Aziza Badii*



**13OR TRANSPORT**  
160 chemin de la Madrague-Ville  
13015 Marseille  
Tél : 06 52 24 56 46  
Siret : 93050741300019

**13OR TRANSPORT**  
**SASU au capital de 39 000 Euros**  
**Siège social : 160 CHEMIN DE LA MADRAGUE VILLE,**  
**13015 MARSEILLE**  
**930 507 413 R.C.S. MARSEILLE**

**Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/12/2024**

Le 02/12/2024,

L'associé unique de la société **13OR TRANSPORT**, SASU au capital de 39 000 euros a tenu une assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqué par le président.

Associé présent :

- **Monsieur AZIZA Badii**

**Monsieur AZIZA Badii**, Président, préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de la totalité des actions, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- Texte de la résolution soumise aux associés.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante :

- Fixation de la rémunération du Président

## Résolution unique

L'assemblée décide d'attribuer au président **Monsieur AZIZA Badii**, une rémunération mensuelle brute de 0 € du 01/01/2025 au 31/12/2025.

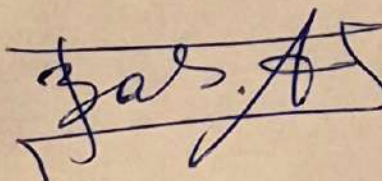
**L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.**

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14H00.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Marseille le 02/12/2024

Le Président  
**Monsieur AZIZA Badii**

lu et approuvé  


*Aziza Badii*  
**13OR TRANSPORT**  
**160 chemin de la Madrague-Ville**  
**13015 Marseille**  
**Tél : 06 52 24 56 46**  
**Siret : 93050741300019**